

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Stéphane Pavillon
Date de la convocation des conseillers	18 juin 2025
Date de l'affichage de la convocation	18 juin 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Maria ALVES donne pouvoir Madame Caroline DIGARD
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir Madame Stéphanie DEVAUX,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Monsieur Dominique DEÏ-TOS donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : Convention de partenariat et de financement 2025-2028 entre la ville de Villeparisis et l'association maison pour tous Jacques Marguin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2121-29,
Vu la délibération N° 2023-137/12-07 du 28 novembre 2023 approuvant la convention pluriannuelle de financement et de partenariat établie avec l'association « Maison Pour Tous Jacques Marguin », à compter du 18 décembre 2023 et pour une durée d'un an et six mois,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 16 juin 2025.

Considérant les engagements pris par la collectivité afin de soutenir le tissu associatif local,
Considérant l'attention particulière de la collectivité portée au développement des associations,
Considérant la nécessité de renouveler pour une durée de trois ans la convention arrivée à échéance le 18 juin 2025,

Entendu l'exposé de Madame Caroline DIGARD, adjointe au maire déléguée aux fêtes, à la vie associative, aux seniors, aux liens intergénérationnels et à État Civil,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE la convention de financement et de partenariat établie avec l'association « Maison Pour Tous Jacques Marguin » actant la durée de ladite convention du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

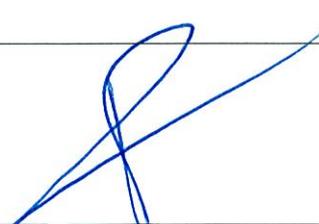
Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRE**

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250626-25_10935-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025